

CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF (CAA)

QUEL EST SON OBJECTIF ?

Le Contrat d'Apport Associatif a pour objectif de renforcer les fonds propres d'associations d'utilité sociale créant ou pérennisant des emplois, par le développement d'activités à caractère économique.

Il s'agit d'un apport en fonds associatif avec droit de reprise, destiné à financer les investissements et/ou le besoin en fonds de roulement liés à la création ou au développement de l'association, à l'exception de tout frais de fonctionnement et / ou couverture de pertes d'exploitation passées ou futures.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Toute association s'inscrivant dans une démarche d'utilité sociale qui crée ou pérennise des emplois par le développement d'activités à caractère économique, notamment :

- Structure d'insertion par l'activité économique,
- Entreprise de travail adapté,
- Association intervenant dans un secteur d'utilité sociale : culture, environnement, formation pour personnes peu qualifiées etc... développant des activités à caractère économique.

NOUS CONTACTER :

Bretagne Active
Espace Anne de Bretagne
15 rue Martenot
35 000 Rennes
Tel : 02.99.65.04.00

accueil@bretagneactive.org
www.bretagneactive.org

QUELLE EST LA PROCEDURE ?

- **Dépôt d'une demande** auprès de Bretagne Active
- **Expertise et accompagnement financier ;**
- **Décision** du comité d'engagement de Bretagne Active ou France Active ;
- **Mise en place du financement et du suivi** de l'association bénéficiaire ;

QUELLES SONT LES CARACTERISTIQUES ?

Montant :

Entre 5 000€ et 30 000€ avec droit de reprise

Durée :

Entre 2 et 5 ans

Remboursement :

- Différé d'amortissement d'1 an possible
- Remboursements trimestriels

Taux de rémunération :

Le contrat d'apport associatif n'est assorti d'aucun intérêt.

Financement complémentaires :

L'intervention du contrat d'apport associatif doit favoriser la mobilisation d'autres financements.

L'association bénéficiaire doit mobiliser conjointement dans son plan de financement d'autres nouveaux apports de fonds propres, quasi fonds propres ou un financement bancaire.

-Côtes d'Armor : 02.99.65 04 00
-Finistère : 02.30 06 07 25
-Ille et vilaine : 02.99.65.04.00
-Morbihan : 02. 30 06 07 25